



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

DÉLIBÉRATIONS

Le 11 juillet 2016, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 5 juillet 2016 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, M. MOËNE Thierry, M. Claude ANDREANI, Mme Sylviane GANDREY, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. Frédérick BAGNARD, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AVERLY Karine

Excusé : M. Lilian CHANEL

Absents : Mme DELAHAYE Nadine, Mme ROSIER Émilie

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Objet : Convention de mutualisation des services avec la CCSB

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la CCSB est propriétaire du handi-ponton en bord de Saône et qu'elle propose de confier les tâches de petite maintenance à la commune, moyennant la facturation du temps passé par le technicien municipal et des matériaux de réparation ;

En application du Code général des collectivités territoriales, la mutualisation des services entre Communes et Communautés de Communes doit faire l'objet d'une convention. Celle-ci doit définir les modalités pratiques de mise à disposition de personnel d'une entité auprès d'une autre, ainsi que les modalités de prise en charge des coûts en résultant.

Vu l'avis du Comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône, sollicité par la CCSB, en date du 11 février 2014, donnant un avis favorable à l'organisation mutualisée des services,

Vu le CGCT et notamment les articles L5111-1-1, R 5111-1, L5211-4-1, L5211-4-2, D5211-16,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés -

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération,
- **ACCEPTE** l'adhésion à cette convention de toute commune membre de la CCSB, et tout établissement public de coopération intercommunal dont les communes de la CCSB seraient membres,
- **DIT** que les frais de déplacement (nourriture, logement, transport) engagés lors de chaque mission à la demande d'une entité bénéficiaire, y compris l'employeur direct du personnel concerné, seront remboursés directement aux intéressés par l'entité bénéficiaire, sur la base d'un récapitulatif des frais réellement engagés par ceux-ci accompagnés des justificatifs correspondants.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et à la mettre en œuvre.

Objet : Démolition des bâtiments annexes de la cour de l'école communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que 2 cabanons doivent être démolis avant de commencer les travaux de construction de la future cantine, bâtiment prévu sur la parcelle attenante. Un devis de l'entreprise REMUET T.P. propose la prestation sécurisée pour 13 310 € HT ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés -

- APPROUVE le devis de l'entreprise REMUET T.P.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager cette dépense, imputée au chapitre 21 du Budget 2016

Objet : Pompe à chaleur de la salle communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la pompe à chaleur de la salle communale pourrait être remplacée par une nouvelle installation plus performante et moins consommatrice d'énergie (environ - 15 %) ;

Un devis de l'entreprise GUERIN propose la prestation pour 20 000 € HT ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés -

- APPROUVE le devis de l'entreprise GUERIN
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les 10 000 € d'aide financière auprès de la CCSB

Objet : Sou des écoles – subvention 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Sou des écoles, en charge des fêtes, des spectacles et des voyages scolaires, a sollicité la commune pour le versement d'une subvention.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés -

- APPROUVE le versement d'une subvention de 861 € à l'association du Sou des écoles
- AUTORISE Monsieur le Maire à ordonner cette dépense, imputée au chapitre 65 du Budget 2016

Objet : Aide financière d'urgence – Association des Maires d'Île-de-France

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'Association des Maires d'Île-de-France a sollicité la commune pour une aide financière suite aux graves inondations qui ont touché leur territoire au printemps 2016

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés -

- APPROUVE le versement d'une subvention de 50 € à l'Association des Maires d'Île-de-France
- AUTORISE Monsieur le Maire à ordonner cette dépense, imputée au chapitre 65 du Budget 2016

Objet : Rapport d'activité 2015 du service intercommunal des déchets

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la CCSB, comme chaque année, a publié son « Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets »

Les élus déplorent que ce rapport n'ait pas été préalablement communiqué aux élus des 29 communes, membres délégués de la Commission « Déchets » de la Communauté de Communes ; ces élus ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas informés et associés à certaines décisions (qu'ils apprennent en lisant le journal...) afin de pouvoir mieux expliciter les 43 pages du Rapport 2015 (annexes comprises).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, avec 3 voix pour et 9 abstentions -

DÉSAPPROUVE le « Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets »

Objet : Acquisition foncière – Rue Paul-Melot

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés -

- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération D2016-04-04 du 11 avril 2016
- APPROUVE l'achat aux Consorts LAGUIDE de 440 m² (parcelle ZC 60) à raison de 0,50 €/m²
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives
- ACCEPTE que cette dépense soit imputée au compte 2111 du Budget communal 2016
- PRÉCISE que cette délibération ne concerne pas le montant des honoraires du notaire

Questions diverses :

- 1) Remerciements de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour les 2 coupes offertes
- 2) Aide financière à l'association E.L.A. refusée (5 voix contre et 4 abstentions)
- 3) Secours Catholique ; projet de jardin ouvrier sur un terrain vers La Commanderie
- 4) SURB ; un cabinet d'étude propose un lotissement de 28 maisons à Val Parc (le long de la RD 337)
- 5) La Salamandre : un concours de batterie –fanfare est organisé pour le 70^{ème} anniversaire le 21 mai 2017 (la salle communale est accordée).
- 6) Impasse Saint-Genis ; une nouvelle clôture sera érigée suite à l'achat du terrain Langlois
- 7) Salle communale : une association bellevilloise de Zumba demande à occuper les lieux de 18h30 à 19h30 les mercredis scolaires 2016-2017. Un essai avec le limiteur de son est proposé, ainsi que la somme de 400 € de loyer annuel et l'obligation d'ouvrir et refermer chaque fois le rideau-cloison.
- 8) Des volets roulants seront installés à l'école par la Sté METRAT (devis accepté de 1 173,16 € TTC)
- 9) Impasse Chantoiseau : le ramassage des ordures ménagères pose encore problème, le camion de collecte ne pouvant ni reculer ni faire demi-tour. La CCSB invite les riverains à mettre leur bac roulant à l'intersection avec la Route des Perriers.
- 10) Piscine pour l'école en 2016-2017 : coût de 2 240 €(hors frais de transport) pour 16 séances.
- 11) Bar Lounge ; fermeture de l'établissement dans la Z.A. de Villeneuve après le 16 juillet.
- 12) Route des Perriers et Route de Dracé : excès de vitesse des véhicules automobiles et dangerosité du carrefour avec la Route de Villeneuve (incompréhension du Service de la voirie départementale). Proposition d'essayer l'installation d'un miroir, sur l'emprise communale, pour améliorer la visibilité.
- 13) Immeuble inoccupé : la Mairie envisage une procédure judiciaire auprès du Tribunal administratif
- 14) Le député B. PERRUT propose une aide financière en 2017 à une association locale ; choix de la municipalité pour la Gymnastique Volontaire.
- 15) Les conseillers départementaux B. FIALAIRE et E. GEOFFRAY (canton de Belleville) proposent aux associations des lots pour leurs festivités (casquette, stylos, ...)
- 16) CCSB : le gymnase intercommunal à Lancié va coûter + 400 000 € par rapport au montant initial.
- 17) CCSB : Revalorisation paysagère des friches viticoles pour 18 120 € (aide aux propriétaires privés).
- 18) SPANC ; arrêt des aides financières de la part du Département (recherche de nouvelles aides)
- 19) Le ministère de l'Éducation Nationale demande le « Contrat » Amiante » de l'école communale.
- 20) Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue lundi 12 septembre à 20h (à confirmer).